

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 23 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Vincent Ferré, Ali Benmakhlouf, Donna Kesselman, Laurent Lespez, Guillaume Marche, Mireille Touzery.

Collège B : Patricia Cardona, Karine Chambefort, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Jean-Pierre Brouillaud, Marie-Karine Schaub, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Karine Bellance, Vincent Ronach.

Collège étudiants : Léo Simonet, Sirine Hamza, Aurélien DAVISSE, Clément Molinier.

Personnalités extérieures : Frédéric Henry, Erwan Le Fur

Parmi les membres invités étaient présents : Sergio Delgado, Serge Lhomme, Nadia Duchêne, Elisabeth Vialle, Myriam Tola.

1. Approbation du PV du conseil du 12 octobre 2017

Le vote du PV est reporté au prochain conseil.

2. Actualités

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le Conseil qu'Anne-Claude Cenno et Dominique Lambert sont absentes pour des raisons de santé. Elle précise que l'intérim sera assuré par Jean-Louis Bayle et Karine Bellance. Elle ajoute que d'autres arrêts plus durables concernent les secrétariats des départements LEA et communication, ainsi que les formations FC/FA. Elle rappelle que plusieurs démarches ont été effectuées auprès de la DRH et viennent d'être renouvelées. Anne-Lise Humain-Lamoure informe les membres du Conseil que la demande de création d'un poste administratif dans le cadre de la campagne d'emplois 2018 a été refusée.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente ensuite les recrutements effectués au sein de l'UFR :

- Diariatou Diaoune recrutée sur le poste de gestionnaire financier en remplacement de Jean-Louis Bayle, suite à son contrat de suppléance au secrétariat L1,
- Nicolas Bilet recruté sur le poste de BAIP, responsable de l'appui aux formations continues et alternantes,
- Charlotte Planiol comme graphiste-assistante aux équipes de recherche au 1^{er} décembre,
- Claire Bourdille en tant que chargée de communication qui rejoindra l'UFR au début du mois de janvier, au terme de son année de stage.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le Conseil que la structure administrative comptera donc cette année trois fonctionnaires en lieu et place de contractuels au sein de ses effectifs.

Enfin le contrat de Gwendoline Liarte est en cours de renouvellement en raison de l'assouplissement de l'application de la loi Sauvadet à l'UPEC.

Jean-Marc Leblanc présente les dates et la procédure de réorientation et d'inscription pédagogique du second semestre. La campagne de réorientation aura lieu du 20 novembre au 10 janvier. Les IP se dérouleront la semaine du 22 janvier.

Il précise qu'une réunion-bilan a eu lieu avec les secrétariats pédagogiques afin de faire un point sur les IP du semestre 1 et d'organiser la prochaine campagne. Le calendrier sera transmis ultérieurement aux directeurs de département.

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le Conseil d'un projet en cours d'harmonisation nationale du calendrier de recrutement en master. Selon le bureau des réseaux CFVU, une session synchronisée en quelque sorte, assortie d'une date butoir d'inscription administrative, serait proposée afin de mieux identifier les places restantes. La possibilité d'une seconde session resterait néanmoins possible – dans le cas des parcours en LEA notamment.

Elle précise que la réforme de l'entrée en master a été, l'an passé, plutôt favorable à l'UFR LLSH qui compte une cinquantaine d'étudiants supplémentaires inscrits en master par rapport à 2016-2017. Cette attractivité repose en partie sur des secondes sessions qu'il faudrait pouvoir préserver.

Dans le cadre de l'évaluation HCERES, Anne-Lise Humain-Lamoure fait part au Conseil d'une réunion qui s'est tenue le 15 novembre 2017 et dont le diaporama est distribué en séance. Ce dernier détaille le calendrier des évaluations et du projet d'offre de formation. Elle précise que des ateliers auront lieu le 11 décembre et que les directeurs de laboratoires y sont conviés. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle qu'une demande de pré-projet leur est demandée pour le début du mois de décembre. En ce qui concerne la partie formation, elle demande aux membres du Conseil d'échanger sur les champs qui pourraient être utilisés dans la présentation des formations : elle détaille ceux utilisés lors de la dernière évaluation (les 14 mentions de l'UFR étaient réunies dans le champ « Humanités, cultures et sociétés »). La Direction de l'Université propose de reprendre pour la présentation de l'ensemble des formations les axes stratégiques. Elle précise qu'à son sens cela changerait la nature (points forts de l'établissement et non son ensemble) et la destination (affichage et réponse à des appels nationaux et internationaux) de ces axes à moins que l'on envisage des formations hors axe au risque de fragiliser ces dernières. Elle ajoute que cela risquerait d'éparpiller les formations de l'UFR.

Un débat a lieu sur les risques en cas de non-cohérence entre les champs des formations et les axes stratégiques.

Guillaume Marche demande si les champs ne mèneraient pas à la constitution de *collegium*. Anne-Humain-Lamoure répond que cela pourrait en effet être un risque si le champ réunit plusieurs composantes dans leur intégralité, ce qui n'était pas toujours le cas précédemment.

Laurent Lespez approuve le fait que les formations d'une UFR puissent élarger à plusieurs champs puisque des formations sont rattachées à plusieurs mentions. Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'il y a un risque en termes de visibilité pour le département concerné autant que pour l'UFR dans la mesure où l'évaluation et le projet supposent de préciser des éléments de « gouvernance » des champs. Assimiler l'UFR à un champ semble plus simple et plus protecteur pour son statut.

A.-L. Humain-Lamoure précise que d'autres réunions d'information sont encore à venir, les modalités d'organisation seront donc de nouveau abordées.

3. Information sur le renouvellement du conseil d'UFR

Anne-Lise Humain-Lamoure présente les informations concernant le renouvellement du conseil de gestion.

Elle indique au préalable qu'un nouveau décret (n°2017-610 datant du 24 avril 2017 portant sur des dispositions du code de l'Education dont relèvent les élections pour l'ensemble des instances) impose la mise en place d'un comité électoral consultatif (CEC) dont la

composition et le rôle sont élargis. Ce dernier assiste le Président de l'université dans l'ensemble des décisions à prendre notamment dans les opérations électorales des conseils de composantes.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente les modifications des statuts et du règlement intérieur de l'UPEC portant sur la composition du comité électoral consultatif qui compte : un représentant des personnels désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège A du conseil d'administration, un représentant des personnels désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège B du conseil d'administration, un représentant des personnels désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège BIATSS du conseil d'administration, un représentant des usagers désigné par et parmi chacune des listes représentées au collège usagers du conseil d'administration de l'établissement, des « délégués de listes » de candidats - lorsqu'ils sont connus -, un représentant du Rectorat, des représentants de l'administration (DGS, DAJG). Le Président peut en outre inviter toute personne utile aux débats. Le quorum est de 6 membres. Ce comité sera saisi pour toute décision du Président. L'arrêté précis, qui sera pris pour les élections de l'UFR, sera donc signé par le Président après avis de ce comité lorsqu'il sera constitué.

Cet arrêté est néanmoins très encadré dans ses dispositions par le Code de l'Education (articles L. 719-1, L 719-2 et D 719-1 et suivants) et les statuts de l'UFR fondés sur l'article L 713-3. En se fondant sur ces textes, Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle quelques éléments pour le renouvellement du conseil qui se compose de 4 collèges distincts :

- 2 collèges enseignants, de rang A et B, comptant chacun 8 représentants, élus pour un mandat de 4 ans
- 1 collège BIATSS comptant 2 représentants, élus pour un mandat de 4 ans
- 1 collège étudiant dit « usagers » comptant 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants pour un mandat de 2 ans

Elle indique les principales conditions pour être électeur et éligible dans chacun des collèges sur la base des précédents arrêtés et des articles du Code de l'Education déjà cités et rappelle qu'elles seront intégralement détaillées dans l'arrêté. Elle rappelle également la nécessaire parité des listes. Les modalités précises de dépôt seront également détaillées dans l'arrêté affiché dès signature. Elle rappelle enfin le mode de scrutin : scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste.

Elle rappelle que le mandat du Conseil est de 4 ans (pour celui qui s'achève 2014-2018, 2018-2022 pour celui à venir) tandis que celui de la direction de l'UFR est de 5 ans (2015-2020 pour le mandat en cours). Le prochain conseil aura à élire, en fin de mandat, une nouvelle direction.

Anne-Lise Humain-Lamoure explique les contraintes du calendrier pour déterminer une date d'élection (déplacement des élections aux conseils centraux pour le renouvellement des collèges « usagers », période de partiel et de vacances) et propose la date du 8 février. Le Conseil approuve cette date.

Elle rappelle les enjeux d'un Conseil d'UFR :

- organisation et mise en œuvre des formations dans les départements (i. e. au sein de l'UFR, les différentes disciplines)
- répartition des moyens budgétaires et humains (campagne d'emploi)
- avis et rapports concernant la carrière des collègues (avancements, CRCT par exemple)

Anne-Lise Humain-Lamoure remercie les membres actuels et précise que ce Conseil a remarquablement bien fonctionné grâce à leur assiduité et leur sérieux. Elle ajoute qu'une représentation fondée sur les départements et donc sur les disciplines de l'UFR a été efficace.

4. Information sur la réforme de l'entrée en L1

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le Conseil sur le projet de réforme de l'accès dans l'enseignement supérieur, et partant pour l'UFR, de l'entrée en L1. Elle rappelle des éléments de la plaquette diffusée par le MESR et du projet de loi envoyés aux membres du Conseil. Elle indique que le vote consultatif a été négatif au CSE, positif d'une courte majorité au CNESER. Elle précise que le projet a été présenté le 22 novembre en Conseil des ministres.

Elle avance que la plateforme « APB » semble désignée comme le bouc émissaire d'une rentrée difficile émaillée de tirages au sort jugés injustes, sans que la question des moyens (humains, matériels et budgétaires) d'accueil des étudiants supplémentaires attendus dès 2017 n'ait été réellement abordée.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que la mise en œuvre des « attendus » et des critères associés est déjà en cours. Elle en communique les premiers éléments (non-définitifs) dans les domaines ALL et SHS. Elle souligne les inquiétudes fortes quant à une sélection dissimulée, les moyens mis à disposition des établissements, le rôle grandissant conféré dans le texte de loi à « l'autorité académique » (celui-ci donne notamment à cette « autorité » la possibilité de prononcer une inscription dans un établissement) ainsi que le risque réel de voir atomiser, par la suite la licence avec des conséquences pour les enseignants, les enseignants-chercheurs, les BIATSS, les étudiants.

Plusieurs membres du Conseil font également part de leurs inquiétudes et soulignent la précipitation avec laquelle est menée cette réforme.

5. Vote du budget initial (BI) 2018

En préambule, Anne-Lise Humain-Lamoure remercie Jean-Louis Bayle, Karine Bellance et Myriam Baron pour l'élaboration de ce budget initial. Elle ajoute que la répartition par grandes enveloppes a dû être déjà transmise à la Direction des services financiers à sa demande, mais avec la mention « sous réserve » du vote du conseil de l'UFR LLSH.

Elle rappelle que lors du CODIR, puis de la commission des moyens de l'Université et enfin au CA, ce budget a été désapprouvé de façon quasi unanime. Il n'y a pas eu de vote formel, mais une motion rappelant la nécessité de moyens supplémentaires a été votée en CA. Un vote sur l'enveloppe en baisse allouée à la recherche lors de la Commission recherche a conforté cette position avec un vote défavorable : 15 contre, 7 abstentions, 0 pour.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente l'enveloppe aux composantes, puis explicite le système de dotation/contribution présenté en CA. Elle souligne un solde dotation/contribution pour l'UFR en baisse d'environ 20 000 € et fait part de ses doutes quant à la reconduction d'une dotation exceptionnelle pour l'UFR comme en 2017, dans la mesure où il a été indiqué en CA que les enveloppes proposées tenaient déjà compte d'une pérennisation de cette dotation. Cela représente donc une diminution totale d'environ 150 000 €.

Elle revient sur l'ouverture de 65 groupes supplémentaires votée à la rentrée 2017 pour faire face à l'afflux d'étudiants, soit environ 1 450 heures (l'équivalent d'un parcours de licence) alors qu'il n'avait fallu ouvrir en 2016-2017 qu'une trentaine de groupes supplémentaires. Si le nombre de groupes effectivement ouverts a été inférieur à celui voté (environ 50), la situation budgétaire de l'UFR risque néanmoins d'être à nouveau déficitaire.

Anne-Lise Humain-Lamoure présente les prévisions de recettes externes sur la base des évolutions notées en 2017 (taxe d'apprentissage fortement diminuée, absence de compensation complète des délégations par exemple, une prévision prudente en FC).

Elle présente également les propositions faites par la commission des moyens pour les prévisions de dépenses. Elle précise que la priorité a été donnée au maintien des dotations de départements en fonctionnement (seules les filières impactées par la forte baisse de la taxe d'apprentissage sont en légère baisse, ainsi que l'enveloppe mutualisée « crédits pédagogiques » mais sans que cela ne freine les dépenses habituellement constatées) et à la masse « personnel » (vacations administratives et enseignantes, heures complémentaires). Il

est proposé notamment d'augmenter les vacances administratives pour faire face aux vacances de postes (arrêt maladie et suppléance entre départ et arrivée de personnels). Les dépenses concernant les vacances enseignantes devront sans doute être revues à la hausse lors des budgets rectificatifs. Enfin, il est proposé que la « provision pour risques » soit réduite.

Anne-Lise Humain-Lamoure alerte sur la diminution continue de la taxe d'apprentissage qui a pour conséquence un bornage à la baisse plus important que d'habitude mais qui sera ajusté en cas de dotation supplémentaire ou d'une meilleure campagne de TA.

Sur cette base, Anne-Lise Humain-Lamoure propose trois possibilités aux membres du conseil :

- voter le budget en l'état en espérant des évolutions du budget de l'Université,
- voter le budget en l'état, assorti d'une déclaration,
- ne pas le voter pour éviter de valider un budget d'austérité.

Mais, elle précise que, de fait, sans plus de complément, ce budget s'appliquera de manière provisoire.

Une déclaration est adoptée à l'unanimité des présents et invités :

« Le Conseil de l'UFR LLSH réuni le 23 novembre, après avoir pris connaissance des enveloppes et des dotations-contributions, manifeste sa désapprobation et son inquiétude concernant le BI2018 proposé en l'état. »

Anne-Lise Humain-Lamoure indique que, dans le cadre de l'exécution du budget 2017, des opérations de renouvellement d'ordinateurs de bureau (enseignants et administratifs) sont en cours. Elle rappelle le cadrage de l'UFR en la matière (équipement des bureaux et non des personnes, priorité donnée au renouvellement du matériel vétuste, aux enseignants du second degré qui ne sont pas rattachés à des laboratoires et ne peuvent être équipés dans ce cadre et aux directions de département). Quelques reliquats sur les crédits de fonctionnement vont être utilisés pour des achats collectifs : papier pour alimenter les photocopieuses, copies pour la scolarité, logiciels pour équiper les salles informatiques mutualisées.

6. Vote de crédits pédagogiques pour le 2^e semestre 2017-2018

Anne-Lise Humain-Lamoure remercie Myriam Baron pour le travail effectué. Elle rappelle les montants et présente les différentes demandes qui concernent 5 départements : Communication politique et publique pour 2 projets d'un coût total d'environ 1 160 € ; Géographie pour 1 projet d'un montant total de 4 500 € ; Anglais pour 2 demandes d'un montant total de 226 € ; Langues Romanes pour 2 projets d'un montant total égal à 360 € et enfin Lettres pour 2 projets également pour un montant total de 180 €. Elle précise que les avis de la commission des moyens de l'UFR sont tous favorables avec néanmoins quelques points de vigilance pour l'avenir.

Le prochain appel devrait coïncider avec le début du second semestre d'enseignement et concernera des demandes de crédits pédagogiques pour la période février - juin 2018.

Les crédits pédagogiques pour le 2^e semestre 2017-2018 sont adoptés à l'unanimité.

Questions diverses

Pas de questions diverses